**APPRENTI-E JURISTE**



**MASTER 2 DROIT PUBLIC F/H**

**Qui sommes-nous ?**

Avec **8 000 agent·e·s départementaux** et près de **200 métiers**, le Département de la Seine-Saint-Denis est le **premier employeur public du territoire**. Nos missions couvrent des **domaines variés** tels que le social, la petite enfance, l’éducation, l’aménagement ou la culture et proposent ainsi de nombreuses opportunités de mobilité.

**Employeur responsable**, nous œuvrons à ce que **notre politique recrutement reflète la richesse et la diversité de notre territoire**. Ainsi, nous sommes fiers d’être la **première Collectivité à avoir été doublement labellisée** : Diversité et Egalité Femme / Homme.

# Présentation de la direction

Au sein de la Direction des Affaires Domaniales et Juridiques (DADJ), le Service des affaires juridiques met en œuvre les prestations de contentieux, de conseils et veille juridique, d'assistance au montage de dossiers et veille à la qualité juridique de l'action du Département. Il veille également à la prévention des risques pouvant être couverts par un contrat d'assurance. A cet effet le service juridique est composé de 2 bureaux : le bureau du conseil juridique et du contentieux et le bureau des assurances.

# Vos différentes missions

Sous la responsabilité du maître d’apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l’apprentissage, vous participerez aux activités du bureau juridique et du contentieux :

* Rédaction de notes juridiques susceptibles de porter sur tous les aspects des compétences départementales ;
* Analyse de projets de conventions ;
* Rédaction de projets de mémoires en contentieux ;
* Contribution à la veille juridique du Service.

**Profil recherché**

Niveau d’études : Master 2 droit public

Compétences techniques :

|  |
| --- |
|  |
| - Savoir vérifier la validité juridique des actes, |
| - Savoir instruire, diffuser et suivre des dossiers, formuler une réponse juridique et, au besoin, des préconisations. |

**Bon à savoir**

**Le contrat d’apprentissage du secteur public** est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, sans limite d’âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.  
  
Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d’inscription au centre de formation en apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.